

Collège Germaine Tillion  
500 Route de Merville  
31840 AUSSONNE  
Tél 05 62 13 06 40  
Tél 05 62 13 06 45 (ligne du gestionnaire)  
Fax 05 62 13 06 41

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Article 1 – Objet de la consultation

La présente consultation concerne l'organisation en janvier et en mars 2020 de 4 mini-séjours consacrés à la pratique du ski dans les Pyrénées Zones Centre et Est et dont les spécifications techniques et administratives sont indiquées dans le CCATP.

### Article 2 – Conditions de la consultation

#### 2-1-Etendue de la consultation

Le présent marché à procédure adaptée avec négociation est soumis aux dispositions du Code des marchés publics. Il est alloté (deux lots).

#### 2-2-Durée de validité du marché

Elle est fixée à l'article 1-2 du C.C.A.T.P.

#### 2-3-Modifications de détail du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter – au plus tard 15 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 2-4-Délai de validité des offres

Les offres doivent être valables et leurs prix doivent être fermes jusqu'à la fin du dernier séjour.

### Article 3 – Modalités de présentation des offres

#### 3-1-Modalités de remise du dossier de consultation par la personne publique

Le dossier de consultation est disponible au téléchargement sur le site de l'Association des Journées de l'Intendance ([www.aji-france.com](http://www.aji-france.com))

#### 3-2-Contenu du dossier de consultation

Il comprend les pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation
- le cahier des clauses administratives et techniques particulières

#### 3-3-Modalités de remise de l'offre par le candidat

##### 3-3-1-Renseignements relatifs à la candidature

Le dossier de candidature contiendra obligatoirement les pièces suivantes (à télécharger sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)) :

- Lettre de candidature (imprimé DC1)
- Déclaration du candidat (imprimé DC2)
- Attestation d'assurance (art.7-2 du C.C.A.T.P.)

##### 3-3-2-Renseignements relatifs à l'offre

Les pièces relatives à l'offre sont les suivantes :

- Les bordereaux de prix unitaires
- Les devis
- Les contrats de réservation sur la base des effectifs prévisionnels
- Le descriptif détaillé de la prestation proposée
- Le Cahier des clauses administratives et techniques particulières signé
- Pièces ou mémoires que le candidat estime nécessaires pour appuyer et valoriser son offre (références, moyens, savoir faire, organisation du travail ...)

#### **Article 4 – Analyse des candidatures et jugement des offres**

Toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Les critères de jugement sont par ordre décroissant :

- |                                  |      |
|----------------------------------|------|
| - le prix                        | 50 % |
| - la qualité des prestations (1) | 45 % |
| - la présentation de l'offre (2) | 5 %  |

(1) Qualité : niveau d'équipement de la station, proximité des pistes, confort de l'hébergement

(2) Présentation (« services associés ») : elle concerne la clarté et l'exhaustivité du descriptif de l'offre, des conditions de l'assurance et/ou des conditions d'annulation et des conditions financières (prix et quantités), ainsi que du respect de l'obligation de joindre à l'offre initiale une proposition de contrat

#### **Article 5 – Condition d'envoi ou de remise des offres**

En raison de l'obligation de dématérialiser la passation des marchés publics les offres devront être déposées sur la plateforme de publication en ligne de l'AJI ([www.aji-france.com](http://www.aji-france.com)) au plus tard pour le lundi 17 juin à 17h00.

Les offres qui seraient adressées par voie postale ou par courrier électronique ne seront pas examinées.

#### **Article 6 – Autres renseignements**

Les renseignements d'ordre administratif ou technique peuvent être demandés par courrier électronique uniquement à l'adresse mail du gestionnaire [0312729y-gest@ac-toulouse.fr](mailto:0312729y-gest@ac-toulouse.fr)

Une réponse sera alors adressée, par écrit, au plus tôt le mardi 28 mai et au plus tard 5 jours avant la date fixée pour la réception des offres.